

2014/2015

BULLETIN D'INSCRIPTION N° 2

Cnam développement



Tout bulletin d'inscription doit être présenté au plus tard 15 jours avant le début de la formation

Pour les personnes s'inscrivant à titre individuel (sans aucune prise en charge)

Code |_|_|_|_|_|_|_|_| Titre de la formation :

Dates Début |_|_|_|_|_|_|_|_| Fin |_|_|_|_|_|_|_|_|

Mme |_|_| M |_|_| Date et lieu de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_| à

Nom Nom de jeune fille :

Prénom N° élève (si déjà inscrit au Cnam) :

Profession

Demandeur d'emploi oui non

Adresse

Code postal |_|_|_|_|_|_| Ville :

Tél. personnel : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Tél. professionnel : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél. portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Mél :

PRIX DU STAGE : Les prix des stages sont fixés par année universitaire

Pour la remise octroyée voir les conditions d'inscription

Le signataire déclare accepter les conditions d'inscription aux stages de formation continue du Cnam.

Le stagiaire Date, signature

L'original du bulletin (mél, fax non acceptés) doit être envoyé ou déposé à :

Conservatoire national des arts et métiers
Cnam développement
Case 1ASP13 - 2, rue Conté - 75141 Paris Cedex 03

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, la gestion informatisée des inscriptions auprès du Cnam a fait l'objet d'une demande d'avis, enregistrée par la CNIL le 6 février 1984. Le droit d'accès et de rectification de données concernant les stagiaires peut s'exercer auprès de l'administrateur général du Cnam.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

1. Inscription /prise en charge par le stagiaire

Le bulletin d'inscription est complété et signé par le stagiaire.
Les frais de formation sont payables sur présentation d'une facture, et selon un échéancier de paiement.
Les règlements se font par virement ou par chèque libellé à l'ordre de Régie M&S.
Compte TRÉSOR PUBLIC PARIS n°10071 75000 00001004182 47

2. Modalités d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée (à concurrence du nombre de places disponibles). Un accusé de réception est envoyé à l'entreprise et/ou au stagiaire pour confirmer l'inscription.

Un engagement écrit est nécessaire : aucune inscription téléphonique, par fax, ou par mél ne peut être prise en considération.

L'inscription à certains stages est soumise à l'agrément préalable du responsable pédagogique. Vous trouverez la mention « stage soumis à agrément » ainsi que les coordonnées du responsable pédagogique à contacter dans les fiches descriptives des stages. Une fois muni de votre agrément pédagogique, vous pourrez procéder à votre inscription administrative.

Huit jours avant l'ouverture du stage, il est envoyé à l'entreprise et/ou au stagiaire une convocation précisant les dates et lieux des cours. Une carte d'élève est remise au début du stage. Elle donne accès :

- aux bibliothèques (292, rue Saint-Martin - Paris III^e et 41, rue Gay Lussac - Paris V^e)
- au Musée des arts et métiers (60, rue Réaumur - Paris III^e)

Pour certains stages, pour des raisons pédagogiques, les repas sont pris en commun et offerts par le service de la formation continue au Cnam.

3. Annulation - absence

Toute annulation d'inscription n'est prise en compte que si elle parvient à

Cnam développement

Case courrier : 1ASP13

2, rue Conté - 75141 Paris Cedex 03

par lettre recommandée, au plus tard huit jours avant la date d'ouverture de stage.

Dans cette hypothèse, toute facturation par le Cnam au cocontractant est exclue.

Passé ce délai, les sommes effectivement dépensées ou engagées seront facturées.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation demeurent exigibles.

Le Cnam se réserve le droit d'annuler un stage si le minimum de participants requis pour la bonne réalisation du stage n'est pas atteint. Dans ce cas, l'entreprise et/ou le stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements.

4. Réduction

Pour les personnes s'inscrivant à titre individuel et à leurs frais, le prix de la formation bénéficie d'une remise de 50 % sur le tarif indiqué.